

Liste récapitulative des documents à joindre

Formulaire général Personnes physiques :

- Copie du contrat de mariage
- Attestation relative à la composition du ménage
- Procuration ou preuve de la qualité si une personne agit au nom du (des) sinistré(s)

Où se procurer les documents si vous ne les possédez pas

Notaire
Administration communale

Formulaire général Personnes morales :

- Statuts et modifications éventuelles

Moniteur Belge

Formulaire particulier A :

- Attestation du bureau de l'enregistrement établissant que vous étiez propriétaire, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie à la date de la calamité
- Copie de la police d'assurance
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention
- Rapport et note d'honoraires de l'expert
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées

SPF (Ministère des) Finances -
Administration du cadastre, de
l'enregistrement et des
domaines

Compagnie d'assurances
Compagnie d'assurances

Formulaire particulier B :

1. Mobilier

- Copie de la police d'assurance
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées
- Copie du contrat au cas où vous donnez en location un logement meublé

Compagnie d'assurances
Compagnie d'assurances

2. Véhicule à moteur

- Copie du certificat d'immatriculation
- Copie du certificat d'assurance
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées

S.P.F. (Ministère) Mobilité et
Transports, Division
Immatriculation des Véhicules
Compagnie d'assurances
Compagnie d'assurances

Formulaire particulier C :

- Copie de la police d'assurance Compagnie d'assurances
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention Compagnie d'assurances
- Rapport et note d'honoraires de l'expert
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées

Formulaire particulier D :

- Procès-verbal de la commission agricole communale
- Copie de la police d'assurance Compagnie d'assurances
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention Compagnie d'assurances
- Rapport et note d'honoraires de l'expert
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Formulaire de la déclaration de superficie Ministère de la Région wallonne
(Direction générale de
l'Agriculture)
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées

Formulaire particulier E :

- Attestation du bureau de l'enregistrement établissant que vous étiez propriétaire, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie à la date de la calamité SPF (Ministère des) Finances -
Administration du cadastre, de
l'enregistrement et des domaines
- Copie de la police d'assurance Compagnie d'assurances
- Attestation détaillée de l'intervention de l'assurance ou attestation de non-intervention Compagnie d'assurances
- Rapport et note d'honoraires de l'expert
- Feuille séparée reprenant une description et une estimation détaillées des dommages (*)
- Plan cadastral reprenant la situation des parcelles SPF (Ministère des) Finances -
Administration du cadastre, de
l'enregistrement et des domaines
- Plan de l'Institut géographique national reprenant la situation des parcelles (utiliser en cas de peuplements forestiers) Institut Géographique National
- Preuves des dommages subis
- Preuves des réparations déjà effectuées

* OBSERVATION IMPORTANTE

Communiquez à nos services en tout cas avant l'expiration du délai d'introduction une description détaillée des dommages. De cette façon vous éviterez que l'indemnisation de ces dommages soit refusée.

Prière de transmettre tous les documents requis en deux exemplaires